

AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT (AME)

Éditée le 20/08/2026

L'AME permet la prise en charge des soins des personnes étrangères en situation irrégulière résidant en France depuis plus de 3 mois, sous conditions de ressources.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Formulaire de demande d'AME (S3720)
- ☐ Pièce d'identité (même expirée) ou tout document d'identité
- ☐ Preuve de présence en France depuis plus de 3 mois
- ☐ Justificatif de domicile ou attestation de domiciliation d'un organisme agréé
- ☐ Justificatifs de ressources des 12 derniers mois ou déclaration sur l'honneur

L'ESSENTIEL

Où déposer : Dépôt à la CPAM, en personne pour la première demande

Délai : 2 à 3 mois

Coût : Gratuit

Site officiel: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3079>

LE CONSEIL DE L'ADA

Sans adresse stable, une domiciliation auprès d'un organisme agréé (CCAS ou association) est indispensable : c'est le premier blocage rencontré.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA propose une domiciliation administrative et prépare le dossier d'AME.

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>